

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Sainte Marie, le **02 AOUT 2016**

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction du transport aérien
50 rue Henry Farman
75015 Paris

Direction de la sécurité de l'Aviation civile océan Indien

Département surveillance et régulation

Division aéroports et navigation aérienne

Nos réf. : n° **000597**
Vos réf. :
Affaire suivie par : Annie ERUDEL
annie.erudel@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 02 62 72 87 65 - Fax : 02 62 72 87 13

Objet : Dossier de demande de création d'hélistation ministérielle de l'Ermitage

Monsieur le directeur,

La société Corail Hélicoptères a déposé à la DSAC OI un dossier de demande de création d'hélistation ministérielle en date du 27 juillet 2016. Ce dossier de demande de création comprend une étude d'impact environnemental ainsi que la liste des pièces constitutives d'un dossier de création d'aérodrome indiquée par l'arrêté du 11 octobre 1960. J'ai l'honneur de vous faire parvenir ces différents éléments ainsi que mon enquête technique conformément à la démarche dont nous avons convenu entre nos services.

Cette démarche permet de régulariser la situation administrative de l'hélistation de l'Ermitage par l'établissement d'une étude d'impact environnemental, infraction relevée par la commission européenne par la mise en demeure 2013/2128. Cette conversion a également pour objectif de rendre pérenne cette infrastructure par l'établissement d'un plan de servitudes aéronautiques (PSA) qui sera intégré dans les documents d'urbanisme, notamment dans le PLU de Saint-Paul.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informé de l'évolution du traitement de cette demande.

Le Directeur de la Sécurité
de l'Aviation Civile Océan Indien

Lionel MONTOCCHIO

PJ : 3 dossiers de création d'hélistation – Enquête technique de la DSAC OI – 1 CD-Rom
Copie à : DTA/SDA, DTA/SDD